

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1815

4 septembre 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Alternative Petroleum Technologies S.A. | 87106 | Mena Holdings S.A. | 87080 |
| ASO Lux S.à r.l. | 87082 | Mexile Investissement S.à r.l. | 87094 |
| Blizzard S.A. | 87076 | Nic Lux S.A. | 87095 |
| Blizzard S.A., SPF | 87076 | Occidental Ampersand Holding | 87095 |
| Circles Group | 87115 | O-One S.A. | 87088 |
| European Collective Integral Luxembourg S.A. | 87105 | Oregan Property S.A. | 87100 |
| Global Investments Lux S.A. | 87102 | Orizon Luxembourg S.à r.l. | 87089 |
| Hoist Group S.A. | 87074 | Patron Project XIII Sàrl | 87104 |
| Holding Papermill International S.A. | 87074 | Pearl Investments S.à r.l. | 87114 |
| Horti Invest S.A. | 87078 | Philip S.A. | 87116 |
| Infitex S.A. | 87079 | Portland International Finance S.à r.l. | 87115 |
| Infosec S.A. | 87079 | Portugal (Brisa) 2 S.à r.l. | 87106 |
| Investec Finance S.à r.l. | 87078 | Portugal (Brisa) 3 S.à r.l. | 87114 |
| ITS BENELUX (IT Solutions Benelux) S.A. | 87080 | Portugal (Brisa) 4 S.à r.l. | 87114 |
| J M H S.à r.l. | 87094 | Portugal (Brisa) S.à r.l. | 87104 |
| Kaji Holdings Europe S.A. | 87080 | Pride Rock S.à r.l. | 87096 |
| Konya S.A. | 87081 | Puzzle Investment S.à r.l. | 87090 |
| La Compostela Company S.à r.l. | 87081 | Puzzle Niche S.à r.l. | 87090 |
| La Peregrina S.A. | 87087 | Quartic S.A. | 87115 |
| L'Immobilière du Quartier K S.A. | 87082 | RBS Global Banking (Luxembourg) S.A. | 87079 |
| LNG Global S.à r.l. | 87088 | Reimerwe S.à r.l. | 87116 |
| LNG International S.A. | 87088 | River & Impact S.à r.l. | 87093 |
| Lux Trade Development S.A. | 87089 | Safari Luxco 1 S.A. | 87120 |
| Mainbeach S.A. | 87094 | Safari Luxco 2 S.A. | 87120 |
| Manulife Hungary Holdings Limited Liabi- lity Company - Luxembourg Branch | 87089 | Serrep S.A. | 87116 |
| Markco S.A. | 87078 | Silver Wings S.A. | 87105 |
| | | S.M.J. S.A. | 87081 |

Holding Papermill International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.146.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010091925/14.

(100102294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Hoist Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.512.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "HOIST GROUP S.A.", a Luxembourg "société anonyme", joint stock company having its registered office in Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, R.C.S. Luxembourg section B number 133.512, incorporated by deed established on the 18 of October 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2887 of the 12th of December 2007.

The meeting is presided by Mr Laurent BARNICH, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Change the financial year of the Company to be closed on June 30, 2010.

2.- Change of the date of the annual general meeting of the Company to be held on the second Thursday of December at 11.30 a.m.

3.- Subsequent amendments of the statutes.

4.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to change the financial year to be closed on June 30th instead of December 31st and for the first time in 2010.

As a transitory provision, the current financial year having started on January 1st, 2010 will end on June 30, 2010.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 12 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 12.** The accounting year of the corporation shall begin on July 1st, and shall terminate on June 30th of the next year”.

Third resolution:

The meeting decides to change the date of the annual general meeting of the Company to be held on the second Thursday of December at 11.30 a.m. instead of the second Thursday of April at 11.30 a.m.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of Article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Thursday of December at 11.30 a.m."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HOIST GROUP S.A.", ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, R.C.S. Luxembourg section B numéro 133.512, constituée suivant acte reçu le 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2887 du 12 décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent BARNICH, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 juin 2010.
- 2.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le deuxième jeudi du mois de décembre à 11.30 heures.
- 3.- Modifications afférentes des statuts.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 juin et non plus au 31 décembre et e pour la première fois en 2010.

A titre transitoire, l'exercice social en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 2010 finira le 30 juin 2010.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 12 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra le deuxième jeudi du mois de décembre à 11.30 heures au lieu du deuxième jeudi du mois d'avril à 11.30 heures.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit du Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de décembre à 11.30 heures.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: L. BARNICH, H, JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29223. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 09 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091924/111.

(100102305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Blizzard S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Blizzard S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 39.243.

L'an deux mille dix.

Le vingt-et-un juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "BLIZZARD S.A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 39.243,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 281 du 27 juin 1992,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 août 1995, publié au Mémorial C numéro 553 du 28 octobre 1995.

La séance est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de TROIS MILLIONS CINQ CENTS MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (€ 3.500.000,-), représenté par TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) ACTIONS d'une valeur nominale MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (1.000,-) chacune,

que ce capital a été converti en QUATRE-VINGT-SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DEUX EUROS ET SOIXANTE-TREIZE CENTS (€ 86.762,73), représenté par TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 18 novembre 1999, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 20 du 12 janvier 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en BLIZZARD S.A., SPF. Modification de l'article 1, alinéa 1, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de BLIZZARD S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé. Modification afférente de l'article 3.

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article seize (16) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en BLIZZARD S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) - 1^{er} alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de BLIZZARD S.A., SPF.

Quatrième résolution

Le capital autorisé n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4 et suivants de l'article trois (3) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2010. Relation: EAC/2010/7762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010094812/91.

(100105467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Horti Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.736.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010091928/14.

(100102298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Investec Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 360.458.640,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 52.359.

—
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique de la société, en date du 20 mai 2010:

1. La société Ernst & Young, RCS B 47771, avec adresse au 7, parc d'Activité Sydrall, L-5365 Munsbach, a été élue en tant que réviseur d'entreprises.

Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes arrêtés au 31 mars 2009, qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010091931/17.

(100102380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Markco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 79.733.

—
Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 14.05.2010 que:

- la société ECDS (Energy & Climate Development Strategies) S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 18, Esplanade et inscrite au RCSL sous le numéro B 83710 est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Georges Wagner.

- Monsieur Christian Mariolle de Tizac, né le 08/08/1950 à Angoulême (France) et demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 18, Esplanade est nommé nouvel administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Romain Hilbert.

- G.T. Experts Comptables S.à r.l. ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrit au RCSL sous le numéro B 121917 est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la Fiduciaire Becker + Cahen & Associés Sàrl, démissionnaire.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/07/2010.
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010091999/23.

(100102378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Infitex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.197.

—
Extrait de la lettre de démission du 14 juin 2010

Il résulte de la lettre de démission du 14 Juin 2010 que:

Monsieur Cyril Pichereau, né le 16/12/1969 à Versailles (France), démissionne de ses fonctions d'administrateur à partir du 16 Juin 2010.

Luxembourg le 1^{er} Juillet 2010.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010091938/14.

(100102235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Infosec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.791.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010091939/14.

(100102364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

RBS Global Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.923.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 avril 2010

Au cours de l'assemblée générale annuelle l'actionnaire unique a approuvé les résolutions suivantes:

L'actionnaire unique décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Mr Christian, Adrien, de MARNIX de SAINTE ALDEGONDE, demeurant, 17, rue de la Chancellerie, Bruxelles, B-1000 (Belgique) jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire qui se tiendra en 2013.

- Mr Marc, Claude, Laurent, CHALMEIGNE demeurant, 46, avenue J.F.Kennedy, Luxembourg L-1855 (Grand Duché de Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire qui se tiendra en 2013.

- Mr Jean, Marc, LAHAYE, demeurant, 46, avenue J.F.Kennedy, Luxembourg L-1855 (Grand Duché de Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire qui se tiendra en 2013.

L'actionnaire unique décide de nommer à la fonction d'administrateur les personnes suivantes:

- Mr Dominique, Bernard, Michel, POISSONNET, demeurant, 94, Boulevard Haussmann, Paris, F-75008 (France) jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire qui se tiendra en 2013.

- Mrs Aidene, Frances, WALSH, demeurant, 250 Bishopsgate, Londres, EC2M 4AA (Royaume-Unis) jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

RBS Global Banking (Luxembourg) S.A.

Blaise Garban

Head of Legal

Référence de publication: 2010092393/26.

(100102217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

ITS BENELUX (IT Solutions Benelux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.086.

Aux actionnaires de la société

Par la présente la société Premier Tax SA, commissaire aux comptes pour la société ITS BENELUX (IT Solutions Benelux) S.A, située au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg présente sa démission et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg le 7 juillet 2010.

Premier Tax S.A

Luc VOET

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010091950/15.

(100102295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Kaji Holdings Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.942.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010091959/14.

(100102458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Mena Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 8.273.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 juin 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Harold Jupp, Administrateur, avec adresse professionnelle au 30, Quai Gustave Ador, 1211 Genève, Suisse
- Antoine Jammal, Administrateur, avec adresse professionnelle au Green Tower Building, 3rd floor, Rue Soeurs St. Coeur, Jdeideh El Metn, Liban
- Mustapha Fakhoury, Administrateur et Président, avec adresse professionnelle au Artois Building, 8th floor, Rua Abdel Aal Hamra, Beyrouth, Liban

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. Renouvellement du mandat de Mustapha Fakhoury avec adresse professionnelle au Artois Building, 8th floor, Rua Abdel Aal Hamra, Beyrouth, Liban en tant que délégué à la gestion journalière, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

3. Renouvellement du mandat de André Bernath avec adresse professionnelle au 61, route sous Moulin, 1226 Thônex, Suisse en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092003/25.

(100102389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Konya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.783.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010091962/14.

(100102459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

La Compostela Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.299.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par les Gérants en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré de 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg à 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010091971/15.

(100102509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

S.M.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 5, rue Nicolas-Ernest Barblé.

R.C.S. Luxembourg B 24.298.

—
Extrait des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 3 novembre 2009

Il résulte des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme "S.M.J. S.A." du 3 novembre 2009 que:

1) le nouveau conseil d'administration nommé se compose comme suit:

- Monsieur Michel REITER, né à Luxembourg, le 3 août 1931, demeurant à L-8033 Strassen, 15, rue Louis Pasteur;
- Monsieur Henri CERF, né à Luxembourg, le 11 mai 1960, demeurant à L-8041 Strassen, 6, rue Pierre Federspiel;
- Madame Nicole THILL, née à Luxembourg, le 16 décembre 1959, demeurant à L-8289 Kehlen, 35, am Duerf;

2) Monsieur Robert BECKER, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 6 octobre 1936, demeurant à L-1145 Luxembourg, 18, rue des Aubépines, est nommé commissaire aux comptes;

3) Monsieur Michel REITER, préqualifié, est nommé aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions sa seule signature;

4) les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Pour extrait conforme
Michel REITER
Pour la société
Jean SECKLER
Le notaire

Référence de publication: 2010092683/28.

(100101047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

L'Immobilière du Quartier K S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 35.755.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 juin 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2010

- Nomme BDO AUDIT SA, domicilié 2, Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg, Réviseur d'Entreprises, pour un mandat de 6 ans (échéance du mandat lors de l'Assemblée Générale de 2016).

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010091968/12.

(100102464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

ASO Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.506,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.761.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ASO Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and five euro (EUR 12,505), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.761, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1976 on October 21, 2006 (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) were subsequently amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 14, 2009, on December 31, 2009, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and on January 28th, 2010, pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX notary residing in Luxembourg.

The Articles have not been amended since then.

There appeared:

Alchemy Special Opportunities Fund L.P., acting through its general partner Alchemy Special Opportunities (GP) Limited, a Limited Partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands (the Sole Shareholder);

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. as appears from the attendance list, the one million two hundred fifty thousand five hundred (1,250,500) shares, constituting the entire share capital of the Company, are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Proposal to decrease the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) so as to bring the share capital of the Company from twelve thousand five hundred and five euro (EUR 12,505) to twelve thousand five hundred and four (EUR 12,504), by way of the redemption and the subsequent cancellation of the Class E Shares (as defined in the Articles);

2. Proposal to create Class I and Class J Shares (as to be defined in the Articles);

3. Proposal to increase the share capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2) so as to bring the share capital of the Company from twelve thousand five hundred and four euro (EUR 12,504) to twelve thousand five hundred and six (EUR 12,506), by way of the creation and issuance of (i) one hundred (100) class I “tracker” shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each in consideration for a payment in cash in an aggregate amount of one hundred euro (EUR 100), of which one euro (EUR 1) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and ninety-nine euro (EUR 99) shall be allocated to the share premium account I corresponding to the class I “tracker” shares and (ii) the creation and issuance of one hundred (100) class J “tracker” shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each in consideration for a payment in cash in an aggregate amount of one hundred euro (EUR 100), of which one euro (EUR 1) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and ninety-nine euro (EUR 99) shall be allocated to the share premium account J corresponding to the class J “tracker” shares;

4. Amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the above changes, which shall henceforth read as follows;

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and six euro (EUR 12,506) represented by one million two hundred fifty thousand six hundred (1,250,600) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one hundred (100) class D «tracker» shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), , (ii) one hundred (100) class F «tracker» share (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (iv) one hundred (100) class G «tracker» share (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) , one hundred (100) class H «tracker» share (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), one hundred (100) class I «tracker» share (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share) and one hundred (100) class J «tracker» share (in case of plurality, the Class J Shares and individually, a Class J Share).

The Class D Shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in the GBP denominated Hillarys Blinds receivable.

The Class F Shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in the GBP denominated New Look PIK receivable.

The Class G Shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in the EUR denominated Taylor Wimpey receivable.

The Class H Shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in the EUR denominated Rodenstock receivable.”

The Class I Shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in the EUR denominated Technicolor Instrument receivable.”

The Class J Shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in the EUR denominated Gala Coral B&C Loan Facilities receivable.”

6. Amendment to the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. these facts having been exposed and recognised as true by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder decides on the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) so as to bring the share capital of the Company from twelve thousand five hundred and five euro (EUR 12,505) to twelve thousand five hundred and four (EUR 12,504), by way of the redemption and the subsequent cancellation of the Class E Shares (as defined in the Articles);

As a consequence of the above capital reduction, the amount of one euro (EUR 1) will be paid in cash to the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create new class I “tracker” shares of the Company (the Class I Shares) with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create new class J “tracker” shares of the Company (the Class J Shares) with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2) so as to bring the share capital of the Company from twelve thousand five hundred and four euro (EUR 12,504) to twelve thou-

sand five hundred and six euro (EUR 12,506), by way of the creation and issuance of (i) one hundred (100) Class I Shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) and (ii) one hundred (100) Class J Shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for (i) one hundred (100) Class I Shares and (ii) one hundred (100) Class J Shares and to have them fully paid up by a contribution in cash in the amount of two hundred euro (EUR 200).

The contribution in cash of an aggregate amount of two hundred euro (EUR 200) made to the Company is to be allocated as follows:

- two euro (EUR 2) to the nominal share capital account of the Company; and
- ninety-nine euro (EUR 99) to the share premium account I corresponding to the Class I Shares and
- ninety-nine euro (EUR 99) to the share premium account J corresponding to the Class J Shares.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and six euro (EUR 12,506) represented by one million two hundred fifty thousand five hundred (1,250,500) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one hundred (100) class D «tracker» shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), , (iii) one hundred (100) class F «tracker» share (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (iv) one hundred (100) class G «tracker» share (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and one hundred (100) class H «tracker» share (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), one hundred (100) class I «tracker» share (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share) and one hundred (100) class J «tracker» share (in case of plurality, the Class J Shares and individually, a Class J Share).

The Class D Shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in the GBP denominated Hillarys Blinds receivable.

The Class F Shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in the GBP denominated New Look PIK receivable.

The Class G Shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in the EUR denominated Taylor Wimpey receivable.

The Class H Shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in the EUR denominated Rodenstock receivable.

The Class I Shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in the EUR denominated Technicolor Instrument receivable.”

The Class J Shares track the performance and returns of the Company’s direct investment in the EUR denominated Gala Coral B&C Loan Facilities receivable.”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ASO Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent cinq euros (EUR 12.505), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.761, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1976 le 21 octobre 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par la suite par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 octobre 2009, le 31 décembre 2009, par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, et le 28 janvier 2010 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg. Les Statuts n'ont plus été modifiés depuis lors.

A comparu:

Alchemy Special Opportunities Fund L.P., agissant par le biais de son associé commandité Alchemy Special Opportunities (GP) Limited, un Limited Partnership régi par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, les Iles Anglo-normandes (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. comme il ressort de la liste de présence, le million deux cent cinquante mille cinq cents (1.250.500) parts sociales, constituant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour dont les participants ont été informés au préalable;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Proposition de diminuer le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1) afin de porter le capital social de la Société de douze mille cinq cent cinq euros (EUR 12.505) à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504) par le rachat et l'annulation ultérieure des Parts Sociales de Classe E (telles que définies dans les statuts);

2. Proposition de créer des Parts Sociales de Classe I et de Classe J (telles qu'à définir dans les Statuts);

3. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux euro (EUR 2) afin de porter le capital social de la Société de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504) à douze mille cinq cent six euros (EUR 12.506) (i) par la création et l'émission de cent (100) parts sociales «traçantes» de classe I, ayant une valeur nominale de un eurocent (EUR 0,01) chacune en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de cent euro (EUR 100) dont un euro (EUR 1) sera alloué au compte de capital social nominal de la Société et quatre-vingt-dix-neuf euros sera alloué au compte de prime d'émission I correspondant aux parts sociales «traçantes» de classe I et (ii) par la création et l'émission de cent (100) parts sociales «traçantes» de classe J, ayant une valeur nominale de un eurocent (EUR 0,01) chacune en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de cent euro (EUR 100) dont un euro (EUR 1) sera alloué au compte de capital social nominal de la Société et quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99) sera alloué au compte de prime d'émission J correspondant aux parts sociales «traçantes» de classe J.

4. Modification de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante;

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent six euros (EUR 12.506) représenté par un million deux cent cinquante mille cinq cents (1.250.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale), divisées en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) cent (100) parts sociales «traçantes» de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), (iii) cent (100) parts sociales «traçantes» de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (iv) cent (100) parts sociales «traçantes» de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G), (v) cent (100) parts sociales «traçantes» de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe H), (vi) cent (100) parts sociales «traçantes» de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement une Part Sociale de Classe I) et (vii) cent (100) parts sociales «traçantes» de classe J (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe J et individuellement une Part Sociale de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Hillarys Blinds exprimée en livres sterling.

Les Parts Sociales de Classe F tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance New Look PIK exprimée en livres sterling.

Les Parts Sociales de Classe G tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Taylor Wimpey exprimée en euros.

Les Parts Sociales de Classe H tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Rodenstock exprimée en euros.»

Les Parts Sociales de Classe I tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Technicolor exprimée en euros.»

Les Parts Sociales de Classe J tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Gala Coral B&C Loan Facilities en euros.»

5. Modification des livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société; et

6. Divers.

III Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1) afin de porter le capital social de la Société de douze mille cinq cent cinq euros (EUR 12.505) à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504) par le rachat et l'annulation ultérieure des Parts Sociales de Classe E (telles que définies dans les statuts);

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer des parts sociales «traçantes» de Classe I d'une valeur nominale d'un eurocent (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe I).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer des parts sociales «traçantes» de Classe J d'une valeur nominale d'un eurocent (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe J).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux euro (EUR 2) afin de porter le capital social de la Société de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504) à douze mille cinq cent six euros (EUR 12.506) par la création et l'émission de (i) cent (100) Parts Sociales de Classe I et (ii) cent (100) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de un eurocent (EUR 0,01) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire à cent (100) Parts Sociales de Classe I et cent (100) Parts Sociales de Classe J et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cents euros (EUR 200).

L'apport en numéraire d'un montant total de deux cents euros (EUR 200) à la Société sera affecté de la manière suivante:

- deux euro (EUR 2) au compte de capital social nominal de la Société;
- quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99) au compte de prime d'émission I correspondant aux parts sociales «traçantes» de classe I.
- quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99) au compte de prime d'émission J correspondant aux parts sociales «traçantes» de classe J.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent six euros (EUR 12.506) représenté par un million deux cent cinquante mille cinq cents (1.250.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale), divisées en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts

sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) cent (100) parts sociales «traçantes» de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), (iii) cent (100) parts sociales «traçantes» de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (iv) cent (100) parts sociales «traçantes» de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G), (v) cent (100) parts sociales «traçantes» de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe H), (vi) cent (100) parts sociales «traçantes» de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement une Part Sociale de Classe I et (vii) cent (100) parts sociales «traçantes» de classe J (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe J et individuellement une Part Sociale de Classe J)).

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Hillarys Blinds exprimée en livres sterling.

Les Parts Sociales de Classe F tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance New Look PIK exprimée en livres sterling.

Les Parts Sociales de Classe G tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Taylor Wimpey exprimée en euros.

Les Parts Sociales de Classe H tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Rodenstock exprimée en euros.»

Les Parts Sociales de Classe I tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Technicolor exprimée en euros.»

Les Parts Sociales de Classe J tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Gala Coral B&C Loan Facilities en euros.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ EUR 1.300.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2010. Relation: LAC/2010/29054. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094790/300.

(100105360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

La Peregrina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.903.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 juin 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010091975/14.

(100102514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

O-One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.955.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 04 MAI 2010:

Monsieur Jeroen Goos, demeurant 34, Bredaseweg, NL-4881 DE Zundert, a été nommé Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué pour la durée de son mandat d'administrateur de la société, renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale de 2016.

Monsieur Niels Breet, demeurant 92, Kasteel Nijenrodestraat, NL-5037 TH Tilburg, a été nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2016.

Monsieur Björn Van Zundert, demeurant 84/1, Kruisbaan, B-3580 Beringen a été nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2016.

Conformément à l'article 6 (2) des statuts, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué.

Il a aussi accepté la démission de Hermans Guy comme administrateur.

Il est aussi accepté la démission de Kornienkova Natalia comme administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010092026/25.

(100102440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

LNG Global S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.215.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Gérant Unique prise en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010091985/15.

(100102228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

LNG International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.576.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010091986/14.

(100102229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Orizon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.775.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.302.

En date du 29 juin 2010, l'associé Silverfleet Holborn Nominees Limited, avec siège social au 1, New Fetter Lane EC4A 1HH Londres, Royaume-uni a cédé la totalité de ses 4 000 parts sociales de classe A de la manière suivante:

- 60 parts sociales de classe A à Silverfleet BOS Nominees Limited avec siège social au 1, New Fetter Lane, EC4A 1HH Londres, Royaume-Uni, qui les acquiert.

- 800 parts sociales de classe A à Silverfleet PSPS Nominees Limited avec siège social au 1, New Fetter Lane, EC4A 1HH Londres, Royaume-Uni, qui les acquiert.

- 3 140 parts sociales de classe A à Silverfleet Fourth Nominees Limited avec siège social au 1, New Fetter Lane EC4A 1HH Londres, Royaume-Uni qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Silverfleet BOS Nominees Limited, précité, détient 1 200 parts sociales de classe A et 23 265 parts sociales préférentielles de classe B

- Silverfleet PSPS Nominees Limited, précité, détient 16 000 parts sociales de classe A et 310 200 parts sociales préférentielles de classe B

- Silverfleet Fourth Nominees Limited, précité, détient 62 800 parts sociales de classe A et 1 217 535 parts sociales préférentielles de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092028/25.

(100102390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

LTD, Lux Trade Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 74.437.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à la date du 4 mai 2010 à 11 heures, que les actionnaires ont:

1. Pris acte de la démission de l'administrateur, Monsieur Robert Michels et nommé en son remplacement, Monsieur Marc Vogel, commerçant, né le 14 mars 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, jusqu'à l'assemblée de 2016.

2. Décidé de transférer le siège de la société au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.05.2010.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2010091992/16.

(100101800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Manulife Hungary Holdings Limited Liability Company - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.171.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 2 mai 2010

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Mr. Richard Crook à la fonction de gérant avec effet au 21 Mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12.07.2010.

Référence de publication: 2010091993/13.

(100101963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Puzzle Niche S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Puzzle Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 151.128.

In the year two thousand and ten, on the eighth of July.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1.- JANUS CONSEILS, private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 50, avenue de Wagram, 75017 Paris, France and registered at the Register of Commerce and Companies in Paris under number 439 680 471.

2.- G.B.G., “société civile”, having its registered office at 106 Rue des Dames, 75017 Paris, France and registered at the Register of Commerce and Companies in Paris under number 503 352 395.

3.- TIZZA FINANCE, “société civile”, having its registered office at 17, Avenue De La Celle Saint Cloud, 92420 Vaucresson, France and registered at the Register of Commerce and Companies in Nanterre under number 503 327 975.

Hereby represented by:

- Mr. Ivica KUSTURA, master in law, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- Ms. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of three proxies established on June 28, 2010.

The said proxies, signed “ne varietur” by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited liability company PUZZLE INVESTMENT S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under the number B 151.128 (NIN 2010 2401 744) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 27th of January 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 559 of March 16, 2010.

That the corporate capital is set at fifteen thousand Euro (€ 15.000.-), represented by fifteen thousand (15.000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-), attributed to the shareholders as follows:

| | |
|--|--------|
| 1.- JANUS CONSEILS, prenamed, seven hundred and fifty shares | 750 |
| 2.- G.B.G., prenamed, seven thousand one hundred and twenty-five shares | 7.125 |
| 3.- TIZZA FINANCE, prenamed, seven thousand one hundred and twenty-five shares | 7.125 |
| Total: fifteen thousand shares | 15.000 |

The appearing parties, represented as said before, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the company’s name into PUZZLE NICHE S.à r.l., so that Article 4 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “PUZZLE NICHE S.à r.l.”.

Second resolution

The shareholders decide to amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Corporate object. The Company shall be appointed as and act as the managing general partner of Puzzle Niche Fund SICAV-FIS, an investment company with variable capital (“société à capital variable” or “SICAV”) in the form of a partnership limited by shares (“société en commandite par actions”) organised as a specialised investment fund (“fonds d’investissement spécialisé”) subject to the Law of February 13, 2007 on specialised investment funds (“Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d’investissement spécialisés”) (hereinafter referred to as the “Fund”).

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Third resolution

The shareholders decide to amend paragraphs 7.1.1., 7.3.2., 7.4.4. and 7.4.5. of Article 7 of the Articles of Incorporation to give them the following reading:

Paragraph 7.1.1. The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance).

The members of the board of directors (conseil de gérance) might be split into two classes, respectively denominated "class A Directors" and "class B Directors".

The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

Paragraph 7.3.2. Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two directors (gérants) of the Company. In case the directors (gérants) are split into two classes, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one class A Director (Gérant de classe A) and one class B Director (Gérant de classe B) .

Paragraph 7.4.4. The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance), and if at least one class A Director and one class B Director are present or represented.

Paragraph 7.4.5. In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting under the condition that at least on class A and one class B Director vote in favour of the resolutions.

Fourth resolution

The shareholders decide to revoke Mrs. Catherine PEUTEMAN and Mr. Patrice YANDE as directors (gérants) of the Company and grants them discharge for the carrying out of their mandate.

Fifth resolution

The shareholders decide to appoint the directors (gérants) Mr. Jean LAMBERT and Mr. Ivica KUSTURA as class B Directors (Gérants de classe B).

Sixth resolution

The shareholders decide to appoint as class A Directors (Gérants de classe A) of the Company for an unlimited period:

- Mr. David OBERT, private employee, residing in F-92420 Vaucresson, 17, avenue de la Celle Saint Cloud.
- Mr. Jean-Louis JUCHAULT, private employee, residing in F-75017 Paris, 106, rue des Dames.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as stated before, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residence, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- JANUS CONSEILS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, avenue de Wagram, 75017 Paris, France et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 439 680 471.

2.- G.B.G., société civile, ayant son siège social au 106 Rue des Dames, 75017 Paris, France et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 503 352 395.

3.- TIZZA FINANCE, société civile, ayant son siège social au 17, Avenue De La Celle Saint Cloud, 92420 Vaucresson, France et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 503 327 975.

Ci - après représentés par:

- Monsieur Ivica KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu de trois procurations sous seing privé données le 28 juin 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PUZZLE INVESTMENT S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.128 (NIN 2010 2401 744), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 559 du 16 mars 2010.

Que le capital social est fixé à quinze mille Euros (€ 15.000.-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

| | |
|--|--------|
| 1.- JANUS CONSEILS, préqualifiée, sept cent cinquante parts sociales | 750 |
| 2.- G.B.G., préqualifiée, sept mille cent vingt-cinq parts sociales | 7.125 |
| 3.- TIZZA FINANCE, préqualifiée, sept mille cent vingt-cinq parts sociales | 7.125 |
| Total: quinze mille parts sociales | 15.000 |

Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en PUZZLE NICHE S.à r.l., de sorte que l'article 4 des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «PUZZLE NICHE S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Objet social. La Société est désignée pour agir en tant qu'associé commandité-gérant de Puzzle Niche Fund SICAV-FIS, une société à capital variable ou SICAV sous la forme d'une société en commandite par actions organisée en fonds d'investissement spécialisé soumis à la Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (ci-après le "Fond").

La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou de toute autre manière, tout stock, valeur mobilière, obligation, reconnaissances de dettes, certificat de dépôt ou autre instrument de dette et plus généralement toute valeur mobilière et instrument financier émis par une quelconque entité publique ou privée.

La Société peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle d'une quelconque société ou entreprise. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. La Société peut émettre, aux moyens d'investissements propres, des actions, obligations et autres valeurs mobilières représentant des dettes ou des créances. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titre de dette à ses filiales, sociétés liées ou à toute autre société. Elle pourra également accorder des garanties et se porter garant de tierces personnes, pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés liées ou toute autre société. La Société peut nantir, transférer, aliéner ou émettre toute autre sûreté sur tout ou partie de son patrimoine.

La Société peut exercer toute activité commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement de son objet social.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier les paragraphes 7.1.1., 7.3.2., 7.4.4. et 7.4.5. de l'article 7 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

Paragraphe 7.1.1. La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux classes, nommées respectivement «Gérants de classe A» et «Gérants de classe B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Paragraphe 7.3.2. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques de la Société. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Paragraphe 7.4.4. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

Paragraphe 7.4.5. En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ait voté en faveur des dites résolutions.

Quatrième résolution

Les associés décident de révoquer Madame Catherine PEUTEMAN et Monsieur Patrice YANDE en tant que gérants de la Société et leur accordent décharge pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer les gérants Monsieur Jean LAMBERT et Monsieur Ivica KUSTURA en tant que Gérants de classe B.

Sixième résolution

Les associés décident de nommer en tant que Gérants de classe A pour une période indéterminée:

- Monsieur David OBERT, employé privé, demeurant à F-92420 Vaucresson, 17, avenue de la Celle Saint Cloud.
- Monsieur Jean-Louis JUCHAULT, employé privé, demeurant à F-75017 Paris, 106, rue des Dames.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. KUSTURA, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 juillet 2010. Relation: ECH/2010/944. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095086/188.

(100105508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

River & Impact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.123.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts exécutée en date du 27 mai 2010 entre Paradise International Group Inc et IMP Holdings G.P. que les 1.244.875 parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 Euro chacune, ont été transférées à IMP Holdings G.P., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis d'Amérique), et enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4478021.

Il ressort également de ladite convention de transfert de parts entre Paradise International Groupe Inc. et River Holdings G.P. que les 5.125 parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 Euro chacune, ont été transférées à River Holdings G.P., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis d'Amérique), et enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4478014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} juillet 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010092074/25.

(100102277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Mainbeach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.929.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2010 que:

Monsieur François Bourgon, administrateur de la société, a changé son adresse professionnelle du 10, rue des Ardenes, L-8048 Strassen au 4, rue Jean-Pierre Probst L-2352 Luxembourg.

SER. COM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 07 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010091997/16.

(100101921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Mexile Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.593.

—
Extrait de démission portant à publication

M. Alain NOULLET, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 25 juin 2010 de son mandat de gérant de la société MEXILE INVESTISSEMENT S.à.r.l, société immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.593 dont le siège est établi L-2330, 128 Boulevard de la Pétrusse.

M. Alain NOULLET.

Référence de publication: 2010092005/13.

(100101787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

J M H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.386.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.756.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 juin 2010

Quatrième résolution

Les mandats des gérants étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Gérants de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, de Monsieur Jean-Michel HEGESIPPE, 12, lotissement la caraïbe, Case Pilote (972 °), La Martinique, pour une nouvelle période de trois ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2013.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

JMH S.à.r.l.
Société à Responsabilité Limitée
Claude SCHMITZ / Guy HORNICK
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010092828/25.

(100102239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Occidental Ampersand Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.034.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 juillet 2010

1. M. Mikaël GUTIERREZ RUIZ a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OCCIDENTAL AMPERSAND HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2010092030/16.

(100102526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Nic Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 130.732.

—
L'an deux mil dix, le trois juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NIC LUX S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 16 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 2072 du 24 septembre 2007, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 130.732.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Madame Elisabeth LASKY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg

La présidente nomme Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondercange, comme scrutateur. Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1.- Décision de mettre la société NIC LUX S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société NIC LUX S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.30 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LASKY, P. WEILER, R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25823. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010092023/55.

(100101909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pride Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.465.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur BILLEN Nicolas Michel Joseph Germain Marie, né à Uccle, le 30 août 1979, célibataire domicilié à 1050 Bruxelles, rue de Vergnies, 34.

Lequel comparant, présent comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte un associé unique propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut, à toute époque, augmenter le nombre de ses associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger, pour son compte ou pour compte de tiers toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux opérations immobilières, entre autre mais sans que cette énumération soit limitative: (i) l'exercice de la profession de consultant en immobilier, (ii) l'achat et la vente de biens immobiliers, (iii) la mise en location de biens immobiliers, (iv) la revente à la découpe de biens immobiliers, (v) la transformation immobilière en générale, (vi) une participation au marché immobilier, (vii) la prestation de tous services dans

le cadre de son objet, y compris la gestion de patrimoine immobilier et l'intermédiaire en matière de location, ou de cession d'immeubles.

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits, ou à élargir sa clientèle.

D'une manière générale, la Société pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui soit de nature à en favoriser la réalisation. La Société aura également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Pride Rock S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la commune du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par deux cents cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, chaque part étant entièrement libérée par des versements en espèces.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Dans le cas de pluralité de Gérants, ceux-ci exerceront leurs compétences au sein du Conseil de Gérance.

Les Gérants ne doivent pas être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Gérant ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature du Gérant ou d'un membre du Conseil de Gérance.

Le Gérant ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 15. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou le Conseil de Gérance.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Gérant/Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 17. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant/Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Monsieur Nicolas BILLEN | 250 parts |
| Total: | 250 parts |

Les deux cent cinquante parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- Euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide que la Société sera administrée par:

- Monsieur BILLEN Nicolas Michel Joseph Germain Marie, né à Uccle, le 30 août 1979, célibataire domicilié à 1050 Bruxelles, rue de Vergnies, 34.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

L'adresse du siège social est fixée au 90, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. BILLEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 juillet 2010. Relation: lac/2010/32824. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010100836/199.

(100113314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Oregan Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 136.916.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company governed by the laws of Ireland Oregan Financial Limited, established and having its registered office in The Concourse Building, Beacon Court, Sandyford, Dublin 18, Ireland, registered in Ireland under number IE355922,

being the holder of the two million five hundred thousand (2,500,000) shares of the company OREGAN PROPERTY S.A., hereafter designed,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the Luxembourg public limited company ("société anonyme") existing under the name of OREGAN PROPERTY S.A. (hereafter the "Company"), established and having its registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg number B 136916, incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 28th of February 2008, published in the Mémorial C number 858 of the 8th of April 2008.

- The Company's capital is set at twenty-five thousand Pound Sterling (25,000.00 £), represented by two million five hundred thousand (2,500,000) shares of a par value of one Sterling Pence (0.01 £) each, all fully subscribed and entirely paid in.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The appearing party hereby grants full discharge to the board of directors and the statutory auditor for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Upon these facts the notary stated that the company OREGAN PROPERTY S.A. was dissolved.

87101

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at seven hundred and fifty euro.

The amount of the share capital is valued at 30,295.69 EUR.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the representative of the appearing party, said appearing party signed with Us the notary, the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois de l'Irlande Oregan Financial Limited, établie et ayant son siège social à The Concourse Building, Beacon Court, Sandyford, Dublin 18, Irlande, enregistrée en Irlande sous le numéro IE355922,

propriétaire des deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions de la société OREGAN PROPERTY S.A., désignée ci-après,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme luxembourgeoise existant sous la dénomination de OREGAN PROPERTY S.A. (ci-après nommée la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, R.C.S. Luxembourg numéro B 136916, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 2008, publié au Mémorial C numéro 858 du 8 avril 2008.

- Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Livres Sterling (25.000,00 £), représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions d'une valeur nominale d'un Sterling Pence (0,01 £) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société OREGAN PROPERTY S.A..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ sept cent cinquante euros.

Le montant du capital social est évalué à 30.295,69 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.THILL, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2010. Relation: GRE 2010/2149. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092036/101.

(100101575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Global Investments Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.481.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

La société FINANCIAL GROUP CONSULTING S.A. (RC B152.500), avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue,

ici représentée par deux de administrateurs, à savoir:

1. Stéphane KOMODZINSKI, comptable, demeurant à F-57270 Uckange (France), 3bis, rue Jeanne d'Arc,

2. Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue,

nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société, agissant sur base de l'article 7 des statuts.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: GLOBAL INVESTMENTS LUX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,-€), représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE-ET-UN EUROS (31,-€) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein mais qui peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été intégralement souscrit par la comparante.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,-€) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ HUIT CENT VINGT EUROS (820,-€).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentée comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

La société ERYNIS S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B116.503.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KOMODZINSKI, KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 2010. REM 2010 / 994. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101676/115.

(100113980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Patron Project XIII Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.615.

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 5 juillet 2010 que la société Patron Generator Properties Limited, a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait à la société Patron Project VIII S.à r.l., ayant son siège social au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,

- Patron Project VIII S.à r.l. détient donc les 500 parts sociales représentant la totalité du capital social.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2010092045/14.

(100102309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Portugal (Brisa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.451.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Gérant unique prise à Luxembourg en date du 15 juin 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 18 juin 2010.

En date du 15 juin 2010, l'Associé unique de la Société, AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a décidé de transférer son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 18 juin 2010.

En date du 15 juin 2010, le Gérant unique de la Société, AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a décidé de transférer son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 18 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010092049/22.

(100102423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Silver Wings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.707.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 15 juin 2010 à 10.00 heures

L'Assemblée ratifie la démission de Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Carine Agostini, née le 27/04/1977 à Villerupt, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur avec effet au 15/10/2009 en remplacement de Mr Alexis Kamarowsky. Elle terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010092100/18.

(100101849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

European Collective Integral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.125.

—
Extrait analytique du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/03/2010

Résolution 1

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1010 Luxembourg, Avenue Monterey, 39.

Résolution 2

A l'unanimité, l'Assemblée met fin, à effet de ce jour, au mandat des Administrateurs suivants:

1. Monsieur Sylvain Kirsch, résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg rue de Strasbourg, 51
2. Monsieur Romain Schumacher, résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg rue de Strasbourg, 51
3. Madame Tania Fernandès, résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg rue de Strasbourg, 51

Résolution 3

A l'unanimité, l'Assemblée nomme en qualité d'Administrateurs, à effet de ce jour:

- Monsieur Daniel Belohlávek, de nationalité tchèque, né à Valtice, République tchèque, le 20/09/1980, résidant à E-08018 Barcelona, Bolivia 13 4ème étage, porte 2. Son mandat expirera après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2010.

- Monsieur Ramón Manuel Saenz Rodríguez, de nationalité espagnole, né à Madrid, Espagne, le 31/08/1954, résidant à E-28760 Tres Cantos, Sector Pintos, n°32-l° Izqa Son mandat expirera après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2010.

- Monsieur José Antonio Aja López de nationalité espagnole, né à Arrigorriaga, Espagne, le 03/04/1953, résidant à E-48970 Basauri, Urbi, 11, 5° G

Son mandat expirera après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2010.

Résolution 4

L'assemblée décide de nommer Monsieur Daniel Belohlávek au poste de Président du Conseil d'administration et d'Administrateur délégué. Il exercera ce mandat pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010093527/32.

(100103302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Portugal (Brisa) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.057.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Gérant unique prise à Luxembourg en date du 15 juin 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 18 juin 2010.

En date du 15 juin 2010, l'Associé unique de la Société, AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a décidé de transférer son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 18 juin 2010.

En date du 15 juin 2010, le Gérant unique de la Société, AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a décidé de transférer son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 18 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010092050/22.

(100102420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Alternative Petroleum Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.328.

—
In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of May.

Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Alternative Petroleum Technologies S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.328 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary, dated 21 November 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2989 of 18 December 2008. The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 23 March 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 788 of 10 April 2009.

The meeting was called to order at 11:00 a.m. and was chaired by Mr. Jean-Michel Schmit, attorney-at-law, residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman requested Mr Jérôme Bouclier, attorney-at-law, residing in Luxembourg, to act as secretary of the meeting, which was unanimously approved by this meeting (the "Secretary"). The Chairman requested Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, to act as scrutineer of the meeting, which was unanimously approved by this meeting (the "Scrutineer").

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That, in accordance with article 70 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, this general meeting was convened in the form of announcements, containing the agenda and specifying the place of this meeting, published twice, with an interval of at least eight days, and at least eight days before the meeting, in the Luxembourg legal gazette ("Mémorial") and in a Luxembourg newspaper.

II. That the hereinafter reproduced attendance list, established and certified by the members of the bureau, indicates the shareholders of the Company being either present or duly represented at this meeting and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That, at least one half of the share capital of the Company is represented at this meeting and that, in accordance with article 20 of the Company's articles of association, this meeting was consequently duly constituted and could thus validly deliberate and decide upon all items on its agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To accept and acknowledge the resignation of Mr. Jeffrey J. Tirman as director of the Company with effect as of 30 April 2010.

2 To grant full discharge to Mr Jeffrey J. Tirman in respect of the performance of his duties as director of the Company until 30 April 2010 subject to the granting of full discharge at the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial years ended 31 December 2009 and 31 December 2010 respectively.

3 To appoint Mr. Patrick Grimes as new director of the Company, in replacement of Mr. Jeffrey J. Tirman, with immediate effect, for a period ending at the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2010.

4 To acknowledge the special report of the Company's board of directors relating to an authorised capital to be fixed at forty million fifty thousand euro (EUR 40,050,000.-) to be divided into four billion (4,000,000,000) ordinary shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and five million (5,000,000) preferred shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

5 To create and fix such authorised capital at forty million fifty thousand euro (EUR 40,050,000.-) to be divided into four billion (4,000,000,000) ordinary shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and five million (5,000,000) preferred shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

6 To authorise the Company's board of directors to issue new shares within the limits of the authorised capital mentioned in the preceding items without the shareholders having any right of pre-emption in accordance with article 32-3(5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

7 To amend the articles of association of the Company so as to reflect the authorised capital mentioned in the preceding items above.

8 Miscellaneous.

Discussion

9 The Chairman explained that, by letter dated 31 March 2010, Mr. Jeffrey J. Tirman, born in Couvron, France on 17 December 1963, residing at Ch. D. Condémines, CH-1071 Chexres, Switzerland ("Mr. Tirman") resigned as director of the Company with effect as of 30 April 2010 (the "Resignation"). This extraordinary general meeting of the Company's shareholders (the "General Meeting") shall accept and acknowledge the Resignation.

10 The Chairman further explained that the General Meeting shall grant full discharge to Mr. Tirman in respect of the performance of his duties as director of the Company until 30 April 2010 subject to the granting of full discharge at the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial years ended 31 December 2009 and 31 December 2010 respectively.

11 The Chairman noted that the General Meeting shall appoint Mr. Patrick Grimes, born in California, United States of America, on 18 December 1966, professionally residing at 280, Greg Street Suite 20, Reno, Nevada, 89502, United States of America ("Mr. Grimes"), as director of the Company, with immediate effect, for a period ending at the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2010.

The Chairman explained that, in connection with any convertible loan facilities the Company may enter into, the Company's board of directors (the "Board") shall be authorised to issue such number of ordinary shares as the Company shall have to issue in accordance with the terms of any such convertible loan facilities. The Chairman further explained that the Company may implement employee stock option plans. It is thus suggested that the Company's authorised capital shall further comprise ten million euro (EUR 10,000,000.) divided into one billion (1,000,000,000) ordinary shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, to be issued in accordance with the terms of any such employee stock option plan.

The Chairman informed that the Company intends to organize a roadshow in order to attract new investors in the Company. For this purpose, the Board shall be further authorised to issue up to two billion five hundred million (2,500,000,000) new ordinary shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, each to be subscribed at a subscription price of six euro (EUR 6.-), to be paid in cash.

The Chairman further informed that the Board shall in addition be authorised to issue up to five million (5,000,000) preferred shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The Chairman explained that, based on the aforesaid, it is proposed that the Board shall be authorised to issue the respective number of ordinary shares and preferred shares so as to increase the total issued share capital of the Company by the authorised capital outlined above, amounting to a total of forty million fifty thousand euro (EUR 40,050,000.-) to be divided into four billion (4,000,000,000) ordinary shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and five million (5,000,000) preferred shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Authorised Capital"), in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, including subscriptions for such shares, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of this deed in the Mémorial (the "Authorised Period").

The Chairman noted that the Board shall be authorised to determine the conditions attaching to any such subscription for shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law, including by the issue of shares upon conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid shares to shareholders in lieu of dividends.

The Chairman further noted that the Board shall be authorised to issue shares for cash within the limits of the Authorised Capital under and during the Authorised Period without the shareholders having any right of preemption in accordance with article 32-3(5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Chairman informed that it is thus proposed to word the provisions in the Company's articles regarding the Authorised Capital as follows:

" **Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at two hundred fifty-one thousand two hundred sixty-eight euro and eighty cents (EUR 251,268.80) divided into twenty-five million one hundred twenty-six thousand eight hundred eighty (25,126,880) registered shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, fully paid up.

The share capital of the Company may be divided into several classes of shares.

The Company has an authorised capital of forty million fifty thousand euro (EUR 40,050,000.-) (the "Authorised Capital") to be divided into divided into four billion (4,000,000,000) ordinary shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and five million (5,000,000) preferred shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each with the rights attached as set out herein.

The Board of Directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the decision of the general meeting of shareholders to grant said authorisation to the Board of Directors in the Luxembourg legal gazette (Mémorial, Recueil C), to increase one or several times the subscribed share capital and issue additional ordinary shares and additional preferred shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each within the limits of the Authorised Capital and as further set out hereafter:

1. such number of ordinary shares as the Company shall have to issue in accordance with the terms of any convertible loan facilities entered into by the Company;
2. up to one billion (1,000,000,000) ordinary shares to be issued in accordance with the terms of any employee stock option plan set up by the Company;
3. up to two billion five hundred million (2,500,000,000) ordinary shares to new investors willing to invest in the Company, such shares to be issued to the respective investor at a subscription price of six euro (EUR 6.-) per share to be paid in cash;
4. up to five million (5,000,000) preferred shares for the purposes of raising capital.

The Board of Directors may determine any other terms and condition for any increase of the subscribed share capital and issue of additional shares within the limit of the Authorised Capital. When issuing the additional shares under the above mentioned powers, the Board of Directors is not obliged to first offer the additional shares for subscription to the then existing Shareholder(s).

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended accordingly.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Director or a shareholder of the Company, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the additional shares issued under their above mentioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the increase of the Company's subscribed share capital."

The Chairman explained that the Board submitted a special report (the "Special Report") on the Authorized Capital, including the proposed waiver of preferential subscription rights by the shareholders of the Company, to the General Meeting, which shall acknowledge the Special Report.

NOW THEREFORE, after having duly considered the Special Report, the General Meeting requested the undersigned notary to document the following resolutions, which it deemed to be in the best corporate interest of the Company and adopted each time by unanimous vote:

First resolution

12 The General Meeting accepted and acknowledged the resignation of Mr. Tirman as director of the Company with effect as of 30 April 2010.

Second resolution

13 The General Meeting approved to grant full discharge to Mr Tirman in respect of the performance of his duties as director of the Company until 30 April 2010 subject to the granting of full discharge at the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial years ended 31 December 2009 and 31 December 2010 respectively.

Third resolution

14 The General Meeting approved to appoint Mr Grimes as director of the Company, in replacement of Mr Tirman, with immediate effect, for a period ending at the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2010.

Fourth resolution

15 The General Meeting acknowledged the Special Report.

Fifth resolution

16 The General Meeting resolved to create the Authorised Capital.

Sixth resolution

17 The General Meeting authorised the Board to issue shares within the limits of the Authorised Capital under and during the Authorised Period without the shareholders having any right of pre-emption in accordance with article 32-3 (5) of the Law.

Seventh resolution

18 The General Meeting approved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the Authorized Capital, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at two hundred fifty-one thousand two hundred sixty-eight euro and eighty cents (EUR 251,268.80) divided into twenty-five million one hundred twenty-six thousand eight hundred eighty (25,126,880) registered shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, fully paid up.

The share capital of the Company may be divided into several classes of shares.

The Company has an authorised capital of forty million fifty thousand euro (EUR 40,050,000.-) (the "Authorised Capital") to be divided into four billion (4,000,000,000) ordinary shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and five million (5,000,000) preferred shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each with the rights attached as set out herein.

The Board of Directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the decision of the general meeting of shareholders to grant said authorisation to the Board of Directors in the Luxembourg legal gazette (Mémorial, Recueil C), to increase one or several times the subscribed share capital and issue additional ordinary shares and additional preferred shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each within the limits of the Authorised Capital and as further set out hereafter:

1. such number of ordinary shares as the Company shall have to issue in accordance with the terms of any convertible loan facilities entered into by the Company;
2. up to one billion (1,000,000,000) ordinary shares to be issued in accordance with the terms of any employee stock option plan set up by the Company;
3. up to two billion five hundred million (2,500,000,000) ordinary shares to new investors willing to invest in the Company, such shares to be issued to the respective investor at a subscription price of six euro (EUR 6.-) per share to be paid in cash;
4. up to five million (5,000,000) preferred shares for the purposes of raising capital.

The Board of Directors may determine any other terms and condition for any increase of the subscribed share capital and issue of additional shares within the limit of the Authorised Capital. When issuing the additional shares under the above mentioned powers, the Board of Directors is not obliged to first offer the additional shares for subscription to the then existing Shareholder(s).

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended accordingly.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Director or a shareholder of the Company, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the additional shares issued under their above mentioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the increase of the Company's subscribed share capital."

There being no further business on the agenda, the meeting was declared closed at 11.15 a.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 1,250.- EUR.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am einunddreißigsten Mai,

Vor Uns, Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Wurde eine außerordentliche Gesellschafterhauptversammlung von Alternative PETroleum Technologies S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme), mit eingetragenem Sitz in der 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 143.328 (die "Gesellschaft"), gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars mit Datum vom 21. November 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2989 vom 18. Dezember 2008. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt durch Urkunde des unterzeichnenden Notars mit Datum vom 23. März 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 788 vom 10. April 2009.

Die Versammlung wurde um 11.00 Uhr eröffnet, und Herr Jean-Michel Schmit, Rechtsanwalt, berufsansässig in Luxemburg, führte den Vorsitz (der "Vorsitzende").

Der Vorsitzende bat Herrn Jérôme Bouclier, Rechtsanwalt, berufsansässig in Luxemburg, als Sekretär der Versammlung zu fungieren; dies wurde einstimmig von der Versammlung gutgeheißen (der "Sekretär").

Der Vorsitzende bat Herrn Alexander Koch, Rechtsanwalt, berufsansässig in Luxemburg, als Wahlprüfer der Versammlung zu fungieren; dies wurde einstimmig von der Versammlung gutgeheißen (der "Wahlprüfer").

Nachdem das Versammlungsbüro folglich so besetzt worden war, erklärte der Vorsitzende dem und bat den Notar festzuhalten:

I. Dass, gemäß Artikel 70 des Luxemburgischen Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung, diese Hauptversammlung einberufen wurde in Form von Ankündigungen, die die Tagesordnung enthalten und den Versammlungsort angeben, und zweimal, in einem Abstand von mindestens acht Tagen und wenigstens acht Tage vor der Versammlung, im Luxemburgischen Amtsblatt ("Mémorial") und in einer Luxemburgischen Zeitung veröffentlicht wurden.

II. Dass die hiernach wiedergegebene Anwesenheitsliste, errichtet und bestätigt von den Mitgliedern des Büros, die Gesellschafter der Gesellschaft angibt, die bei dieser Versammlung entweder anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind und die an die vorliegende Urkunde zur gleichzeitigen Eintragung mit den Registrierungsbehörden angeheftet bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, paraphiert ne varietur von den erschienenen Parteien bleiben ebenfalls an die vorliegende Urkunde angeheftet.

III. Dass, jedenfalls die Hälfte des Grundkapitals der Gesellschaft an dieser Versammlung vertreten ist und dass diese Versammlung, gemäß Artikel 20 der Satzung der Gesellschaft, ordnungsgemäß einberufen wurde und somit gültig beraten und über alle Punkte ihrer Tagesordnung entscheiden konnte.

IV. Dass die Tagesordnung der Versammlung die folgende ist:

Tagesordnung

1. Den Rücktritt von Herrn Jeffrey J. Tirman als Vorstandsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung ab 30. April 2010 anzunehmen und anzuerkennen.

2. Herrn Jeffrey J. Tirman als Vorstandsmitglied bzgl. der Ausübung seiner Pflichten als Vorstandsmitglied der Gesellschaft bis 30. April 2010 vollständig zu entlasten, vorbehaltlich der vollständigen Entlastung bei den Jahreshauptversammlungen der Gesellschaft, die die Jahresabschlüsse für die zum 31. Dezember 2009 bzw. 31. Dezember 2010 abgelaufenen Geschäftsjahre beschließen.

3. Herrn Patrick Grimes als neues Vorstandsmitglied der Gesellschaft, in Ersetzung von Herrn Jeffrey J. Tirman, mit sofortiger Wirkung, bis zur in 2010 abzuhaltenden Jahreshauptversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft zu ernennen.

4. Den gesonderten Bericht des Vorstandes der Gesellschaft bzgl. eines genehmigten Kapitals, das auf vierzig Millionen fünfzigtausend Euro (EUR 40.050.000,-) festgelegt und in vier Milliarden (4.000.000.000) Stammaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01) und fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01) unterteilt wird.

5. Ein solches genehmigtes Kapital zu schaffen und auf vierzig Millionen fünfzigtausend Euro (EUR 40.050.000,-), unterteilt in vier Milliarden (4.000.000.000) Stammaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01) und fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01), festzulegen.

6. Den Vorstand der Gesellschaft zu ermächtigen, neue Aktien in den Grenzen des in den vorhergehenden Punkten genannten genehmigten Kapitals auszugeben, ohne dass die Gesellschafter ein Vorzugsrecht gemäß Artikel 32-3(5) des Luxemburgischen Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung haben.

7. Die Satzung der Gesellschaft abzuändern, um das in den vorherigen Punkten genannte genehmigte Kapital widerzuspiegeln.

8. Sonstiges.

Diskussion

Der Vorsitzende erklärte, dass Herr Jeffrey J. Tirman, geboren in Couvron, Frankreich, am 17. Dezember 1963, wohnhaft in CH. D. Condémines, CH1071 Chexres, Schweiz ("Herr Tirman"), durch Schreiben vom 31. März 2010, als Vorstand der Gesellschaft mit Wirkung vom 30. April 2010 zurücktrat (der "Rücktritt"). Diese außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft (die "Hauptversammlung") soll den Rücktritt annehmen und anerkennen.

Der Vorsitzende erklärte weiter, dass die Hauptversammlung Herrn Tirman bzgl. der Ausübung seiner Pflichten als Vorstandsmitglied der Gesellschaft bis 30. April 2010 vollständig entlasten soll, vorbehaltlich der vollständigen Entlastung bei den Jahreshauptversammlungen der Gesellschaft, die die Jahresabschlüsse für die zum 31. Dezember 2009 bzw. 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahre beschließen.

Der Vorsitzende stellte fest, dass die Hauptversammlung Herrn Patrick Grimes, geboren am 18. Dezember 1966 in Kalifornien, Vereinigte Staaten von Amerika, berufsansässig in 280 Greg Street Suite 20, Reno, Nevada, 89502, Vereinigte Staaten von Amerika ("Herr Grimes") als Vorstandsmitglied der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung, bis zur in 2010 abzuhaltenden Gesellschafterjahreshauptversammlung der Gesellschaft ernennen soll.

Der Vorsitzende erklärte, dass der Vorstand der Gesellschaft (der "Vorstand"), in Zusammenhang mit jeglichen von der Gesellschaft abzuschließenden Wandeldarlehenfazilitäten, ermächtigt werden soll, die Anzahl von Stammaktien zu begeben, die die Gesellschaft gemäß den Bedingungen der Wandeldarlehenfazilitäten auszugeben haben wird.

Der Vorsitzende erklärte weiter, dass die Gesellschaft Mitarbeiter-Aktienoptionspläne einführen kann. Es wird deshalb vorgeschlagen, dass das genehmigte Kapital der Gesellschaft zudem zehn Million Euro (EUR 10.000.000), unterteilt in eine Milliarde (1.000.000.000) Stammaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01) umfassen soll, die gemäß den Bestimmungen von solchen Mitarbeiter-Aktienoptionsplänen zu begeben sind.

Der Vorsitzende informierte, dass die Gesellschaft beabsichtigt, eine Roadshow zu organisieren, um neue Investoren für die Gesellschaft anzuziehen. Zu diesem Zweck soll der Vorstand weiter ermächtigt werden, bis zu zwei Milliarden fünfhundert Millionen (2.500.000.000) neue Stammaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01) zu begeben, jede zu einem Zeichnungspreis von sechs Euro (EUR 6,-), der in bar einzuzahlen ist, zu zeichnen.

Der Vorsitzende informierte ferner, dass der Vorstand zusätzlich ermächtigt werden soll, bis zu fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01) zu begeben.

Der Vorsitzende erklärte, dass auf Grundlage des Vorgesagten vorgeschlagen wird, dass der Vorstand ermächtigt werden soll, die jeweilige Anzahl von Stamm- und Vorzugsaktien zu begeben, um so das gesamte begebene Grundkapital der Gesellschaft um das oben umrissene genehmigte Kapital, welches sich insgesamt auf vierzig Millionen fünfzigtausend Euro (EUR 40.050.000,-) beläuft und in vier Milliarden (4.000.000.000) Stammaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01) und fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01) unterteilt wird (das "Genehmigte Kapital"), so wie der Vorstand in seinem Ermessen bestimmt, ganz oder von Zeit zu Zeit teilweise, zu erhöhen, einschließlich der Zeichnung von solchen Aktien, innerhalb einer Frist, die am fünften Jahrestag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde im Mémorial ausläuft (die "Genehmigte Frist"). Der Vorsitzende stellte fest, dass der Vorstand ermächtigt werden soll, die Bedingungen festzulegen, an die eine jede solche Zeichnung von Aktien geknüpft ist, und von Zeit zu Zeit Beschlüsse fassen kann, die die gesamte oder teilweise Kapitalerhöhung im Rahmen des Gesetzes umsetzt, einschließlich der Begebung von Aktien aufgrund Umwandlung von Nettogewinn der Gesellschaft in Kapital und die Zuteilung von vollständig bezahlten Aktien an Gesellschafter anstelle von Dividenden.

Der Vorsitzende stellte weiter fest, dass der Vorstand ermächtigt werden soll, Anteile gegen Barzahlung in den Grenzen des Genehmigten Kapitals innerhalb und während der Genehmigten Frist zu begeben, ohne dass die Gesellschafter ein Vorzugsrecht gemäß Artikel 32-3(5) des Luxemburgischen Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung (das "Gesetz") haben.

Der Vorsitzende informierte, dass daher vorgeschlagen wird, die Vorschriften der Satzung der Gesellschaft zu dem Genehmigten Kapital wie folgt zu formulieren:

" **Art. 5. Grundkapital.** Das gezeichnete Grundkapital der Gesellschaft beträgt zweihunderteinundfünfzigtausendzweihundertachtundsechzig Euro und achtzig Cents (EUR 251.268,80), unterteilt in fünfundzwanzig Millionen einhundertsechszwanzigtausendachthundertachtzig (25.126.880) Namensstammaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01), vollständig eingezahlt.

Das Grundkapital der Gesellschaft kann in mehrere Aktiegattungen unterteilt werden.

Das genehmigte Kapital der Gesellschaft beträgt vierzig Millionen fünfzigtausend Euro (EUR 40.050.000,-), zu unterteilen in vier Milliarden (4.000.000.000) Stammaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01) und fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01), jeweils mit den hierin festgelegten Rechten.

Der Vorstand ist ermächtigt, während eines fünfjährigen Zeitraumes ab Veröffentlichung im Luxemburgischen Amtsblatt (Mémorial, Recueil C) der Entscheidung der Gesellschafterhauptversammlung, die genannte Ermächtigung an den Vorstand gewährt, ein- oder mehrmalig das gezeichnete Grundkapital zu erhöhen und zusätzliche Stammaktien und zusätzliche Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01,) innerhalb der Grenzen des Genehmigten Kapitals und wie ferner im Folgenden dargelegt, zu begeben:

1. eine solche Anzahl von Stammaktien, wie sie die Gesellschaft gemäß den Bestimmungen von jedweder von der Gesellschaft eingegangenen Wandeldarlehensfazilität zu begeben hat;

2 bis zu einer Milliarde (1.000.000.000) Stammaktien, auszugeben gemäß den Bestimmungen von jedwedem von der Gesellschaft eingerichteten Mitarbeiter-Aktienoptionsplan;

3. bis zu zwei Milliarden fünfhundert Millionen (2.500.000.000) Stammaktien an neue Investoren, die gewillt sind, in die Gesellschaft zu investieren; solche Anteile sind an den jeweiligen Investor zu einem Zeichnungspreis von sechs Euro (EUR 6.-) je Anteil, bezahlbar in bar, zu begeben;

4. bis zu fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien zwecks Kapitalbeschaffung.

Der Vorstand kann alle weiteren Bestimmungen und Bedingungen für eine jede Erhöhung des gezeichneten Grundkapitals und Ausgabe von zusätzlichen Anteilen innerhalb der Grenzen des Genehmigten Kapitals festlegen. Bei Ausgabe der zusätzlichen Anteile unter den vorgenannten Ermächtigungen ist der Vorstand nicht verpflichtet, die zusätzlichen Anteile zuerst den zu diesem Zeitpunkt bestehenden Gesellschafter(n) zur Zeichnung anzubieten.

Nach jeder Erhöhung des gezeichneten Kapitals gemäß dem Vorgenannten wird die vorliegende Satzung entsprechend abgeändert. Der Vorstand kann die Pflichten der Zeichnungsannahme und des Zahlungserhalts für die zusätzlichen Aktien, die unter den vorgenannten Ermächtigungen begeben wurden, an jeden ordnungsgemäß ermächtigten Vertreter, der kein Vorstandsmitglied oder Gesellschafter der Gesellschaft sein muss, übertragen und zur Vornahme jeder Handlung zur Abänderung der vorliegenden Satzung, um die Erhöhung des gezeichneten Grundkapitals der Gesellschaft widerzuspiegeln."

Der Vorsitzende erklärte, dass der Vorstand der Hauptversammlung einen gesonderten Bericht (der "Gesonderte Bericht") zu dem Genehmigten Kapital, einschließlich dem vorgeschlagenen Verzicht auf die bevorzugten Zeichnungsrechte durch die Gesellschafter der Gesellschaft, vorgelegt hat, wobei die Hauptversammlung den Gesonderten Bericht anerkennt.

DEMZUFOLGE NUN bat die Hauptversammlung den unterzeichnenden Notar, nach reiflicher Erwägung des Gesonderten Berichts, die folgenden Beschlüsse zu dokumentieren, die sie für im besten gesellschaftlichen Interesse der Gesellschaft hält und die jedes Mal durch einstimmiges Votum gefasst wurden:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung nahm den Rücktritt von Herrn Tirman als Vorstandsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung vom 30. April 2010 an und erkannte ihn an.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung hieß die vollständige Entlastung von Herrn Tirman bzgl. der Ausübung seiner Pflichten als Vorstandsmitglied der Gesellschaft bis 30. April 2010 gut, vorbehaltlich der vollständigen Entlastung bei den Jahreshauptversammlungen der Gesellschaft, die die Jahresabschlüsse für die zum 31. Dezember 2009 bzw. 31. Dezember 2010 abgelaufenen Geschäftsjahre beschließen.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung hieß die Ernennung von Herrn Grimes als Vorstandsmitglied der Gesellschaft, in Ersetzung von Herrn Tirman, mit sofortiger Wirkung, bis zur in 2010 abzuhaltenden Gesellschafterjahreshauptversammlung der Gesellschaft, gut.

Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung erkannte den Gesonderten Bericht an.

Fünfter Beschluss

Die Hauptversammlung beschloss, das Genehmigte Kapital zu schaffen.

Sechster Beschluss

Die Hauptversammlung ermächtigte den Vorstand, Anteile in den Grenzen des Genehmigten Kapitals innerhalb und während der Genehmigten Frist zu begeben, ohne dass die Gesellschafter ein Vorzugsrecht gemäß Artikel 323(5) des Gesetzes haben.

Siebter Beschluss

Die Hauptversammlung hieß die Abänderung des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft zur Widerspiegelung des Genehmigten Kapitals gut, der nunmehr wie folgt lautet:

" **Art. 5. Grundkapital.** Das gezeichnete Grundkapital der Gesellschaft beträgt zweihunderteinundfünfzigtausendzweihundertachtundsechzig Euro und achtzig Cents (EUR 251.268,80), unterteilt in fünfundzwanzig Millionen einhundertsechszwanzigtausendachthundertachtzig (25.126.880) Namensstammaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01), vollständig eingezahlt.

Das Grundkapital der Gesellschaft kann in mehrere Aktiengattungen unterteilt werden.

Das genehmigte Kapital der Gesellschaft beträgt vierzig Millionen fünfzigtausend Euro (EUR 40.050.000,-), zu unterteilen in vier Milliarden (4.000.000.000) Stammaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01) und fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01), jeweils mit den hierin festgelegten Rechten.

Der Vorstand ist ermächtigt, während eines fünfjährigen Zeitraumes ab Veröffentlichung im Luxemburgischen Amtsblatt (Mémorial, Recueil C) der Entscheidung der Gesellschafterhauptversammlung, die genannte Ermächtigung an den Vorstand gewährt, ein- oder mehrmalig das gezeichnete Grundkapital zu erhöhen und zusätzliche Stammaktien und zusätzliche Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01,) innerhalb der Grenzen des Genehmigten Kapitals und wie ferner im Folgenden dargelegt, zu begeben:

1. eine solche Anzahl von Stammaktien, wie sie die Gesellschaft gemäß den Bestimmungen von jedweder von der Gesellschaft eingegangenen Wandelarlehensfazilität zu begeben hat; bis zu einer Milliarde (1.000.000.000) Stammaktien, auszugeben gemäß den Bestimmungen von jedweder von der Gesellschaft eingerichteten Mitarbeiter-Aktienoptionsplan;

3. bis zu zwei Milliarden fünfhundert Millionen (2.500.000.000) Stammaktien an neue Investoren, die gewillt sind, in die Gesellschaft zu investieren; solche Anteile sind an den jeweiligen Investor zu einem Zeichnungspreis von sechs Euro (EUR 6,-) je Anteil, bezahlbar in bar, zu begeben;

4. bis zu fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien zwecks Kapitalbeschaffung.

Der Vorstand kann alle weiteren Bestimmungen und Bedingungen für eine jede Erhöhung des gezeichneten Grundkapitals und Ausgabe von zusätzlichen Anteilen innerhalb der Grenzen des Genehmigten Kapitals festlegen. Bei Ausgabe der zusätzlichen Anteile unter den vorgenannten Ermächtigungen ist der Vorstand nicht verpflichtet, die zusätzlichen Anteile zuerst den zu diesem Zeitpunkt bestehenden Gesellschafter(n) zur Zeichnung anzubieten.

Nach jeder Erhöhung des gezeichneten Kapitals gemäß dem Vorgenannten wird die vorliegende Satzung entsprechend abgeändert.

Der Vorstand kann die Pflichten der Zeichnungsannahme und des Zahlungserhalts für die zusätzlichen Aktien, die unter den vorgenannten Ermächtigungen begeben wurden, an jeden ordnungsgemäß ermächtigten Vertreter, der kein Vorstandsmitglied oder Gesellschafter der Gesellschaft sein muss, übertragen und zur Vornahme jeder Handlung zur Abänderung der vorliegenden Satzung, um die Erhöhung des gezeichneten Grundkapitals der Gesellschaft widerzuspiegeln."

Mit keiner weiteren ausstehenden Angelegenheit auf der Tagesordnung wurde die Versammlung um 11.15 geschlossen.

Kosten

Die von der Gesellschaft infolge der vorliegenden Urkunde zu tragenden Ausgaben, Kosten, Gebühren und Abgaben werden auf ungefähr 1.250.EUR geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit, das auf Antrag der erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in Englisch ausgefertigt wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Antrag selbiger erschienener Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgeblich.

Hierüber wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg aufgesetzt, am Tag wie eingangs dieser Urkunde erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde gegenüber dem Bevollmächtigten der erschienenen Personen, der dem Notar mit Nachname, Vorname, Personenstand und Wohnort bekannt ist, unterschrieb genannte Person zusammen mit Uns, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde.

Gezeichnet: A.KOCH, J.-M SCHMIT, J.BOUCLIER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 juin 2010. Relation: LAC/2010/25395. Reçu 75.-€ (soixante-quinze).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 30. Juni 2010.

Référence de publication: 2010098839/410.

(100110835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Portugal (Brisa) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.700.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Gérant unique prise à Luxembourg en date du 15 juin 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 18 juin 2010.

En date du 15 juin 2010, l'Associé unique de la Société, AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a décidé de transférer son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 18 juin 2010.

En date du 15 juin 2010, le Gérant unique de la Société, AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a décidé de transférer son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 18 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010092051/22.

(100102421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Portugal (Brisa) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.701.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Gérant unique prise à Luxembourg en date du 15 juin 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 18 juin 2010.

En date du 15 juin mai 2010, l'Associé unique de la Société, AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a décidé de transférer son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 18 juin 2010.

En date du 15 juin 2010, le Gérant unique de la Société, AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a décidé de transférer son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 18 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010092052/23.

(100102422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pearl Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.783.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 juillet 2010

- 1) M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant.
- 3) Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante.

4) M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée

5) Mme Tessa LANG, administrateur de sociétés, née à Esch sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

6) Le nombre des gérants a été diminué de 4 (quatre) à 3 (trois).

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PEARL INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010092058/22.

(100101845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Circles Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.183.

Le Bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092511/9.

(100102874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Portland International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.385.

Extrait des décisions de l'associée unique en date du 26 avril 2010

1. Messieurs Eric MAGRINI et Philippe TOUSSAINT ont démissionné de leur mandat de gérant B.

2. Madame Audrey THONUS, administrateur de sociétés, née à Bastogne (Belgique) le 1^{er} mars 1980, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée illimitée.

3. Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique) le 27 août 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PORTLAND INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010092062/19.

(100101868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Quartic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.192.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 juin 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010092071/14.

(100101687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Serrep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.511.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 13/04/2010 que:

Les mandats de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés pour une durée de 6 ans et se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016, à savoir:

- Monsieur Jean-Charles ODORICO, demeurant à L-5440 Remerschen, 109, route du Vin, administrateur et administrateur-délégué;
 - Monsieur Alain-Philippe ODORICO, demeurant à F-57800 Freyming-Merlebach, 35A, rue de St Avold, administrateur;
 - Madame Julie ODORICO, demeurant à F-57800 Freyming-Merlebach, 35A, rue de St Avold, administrateur;
 - G.T. Experts Comptables, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, commissaire aux comptes;
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010092097/21.

(100102200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Reimerwe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 48.412.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 juin 2010

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 16 juin 2010:

- Accepte la démission de Monsieur Camille DIEDERICH en tant que Gérant;
- Désigne Monsieur Jean-Marc KIEFFER, domicilié professionnellement 2, Place de Strasbourg à L - 2562 Luxembourg, en tant que Gérant. Son mandat est à durée illimitée.

Fait à Differdange, le 12 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010092077/12.

(100102435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Philip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 154.469.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

La société NEYLAND PROPERTIES LTD., ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101, ici représentée par Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 16 juillet 2010 laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de "PHILIP S.A.".

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. Si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la société sera administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique tant que la société a un associé unique.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simulta-

nément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

Art. 9. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social, en présence d'un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou, le cas échéant, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 20. L'assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures en 2011.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare souscrire la totalité des 310 (trois cent dix) actions et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000.- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

b) Monsieur Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg; Administrateur;

c) Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg; Administrateur;

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à R.L., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. VITTORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 juillet 2010. Relation: lac/2010/32835. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010100839/204.

(100113349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Safari Luxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.709.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 10 juin 2010, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de son mandat d'administrateur de Martin Kellet, avec adresse professionnelle au 3, Thorngate, SP5 1NA North Lane, Royaume Uni, avec effet immédiat.

2. Cooptation de Lauri Ratia, avec adresse professionnelle au 6 A 15, Laivastokatu, 00160 Helsinki, Finlande au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092085/15.

(100102391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Safari Luxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.062.

Lors du conseil d'administrateur tenu en date du 10 juin 2010, les administrateur ont pris les décision suivantes:

1. acceptation de la démission de son mandat d'administrateur de Martin Kellett, avec adresse professionnelle au 3, Thorngate, SP5 1NA Salisbury, Royaume Uni, avec effet immédiat.

2. Cooptation de Lauri Ratia, avec adresse professionnelle au 6 A 15, Laivastokatu, 00160 Helsinki, Finlande au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092086/15.

(100102392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.
